TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

13H00	OUVERTURE DE LA PERMANENCE	**Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC**
13H00	INSTALLATION DES RADIOS	**Avenue de Kervéguen – PLABENNEC**
13H00 - 14H00	REMISE DES DOSSARDS	**Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC**
14H00	REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	**Maison du Vélo – Avenue de Kervéguen – PLABENNEC**
14H15	CONTROLE DES BRAQUETS	**Salle N°1 – Kervéguen – PLABENNEC**
14H30	MISE EN PLACE DES VEHICULES	**Avenue de Kervéguen – PLABENNEC**
14H35	APPEL DES CONCURRENTS	**Podium – Avenue de Kervéguen – PLABENNEC**
14H45	DEPART FICTIF	**Avenue de Kervéguen – PLABENNEC**
14H50	DEPART REEL	**D59 Sortie PLABENNEC**

16H45-16H55	**ARRIVEE PREVUE**	**Route de Plabennec – BOURG-BLANC**
17H15	CEREMONIE PROTOCOLAIRE	**PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC**
17H45	REMISE DES TROPHEES	**COMPLEXE SPORTIF – Rue du Stade – BOURG-BLANC**

REUNION DU JURY DES ARBITRES	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
CONTROLE ANTIDOPAGE	PODIUM ARRIVEE – BOURG-BLANC
HOPITAL **Polyclinique de Kéraudren , accueil urgences**	357 rue Ernestine de Trémaudan – 29200 BREST Tél. : 02 98 34 29 27

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

CARTE ET PROFIL DE L'EPREUVE EN LIGNE

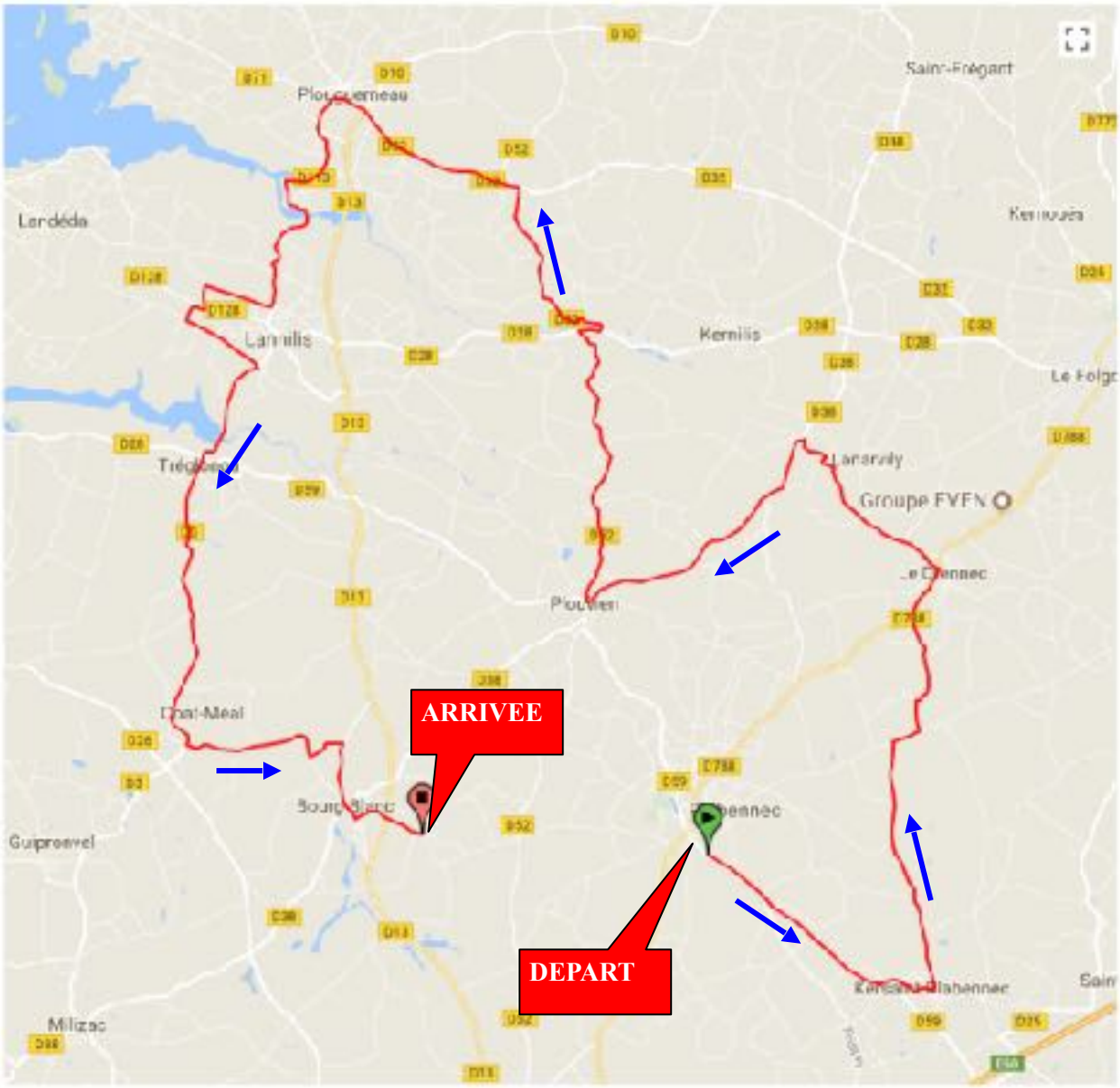

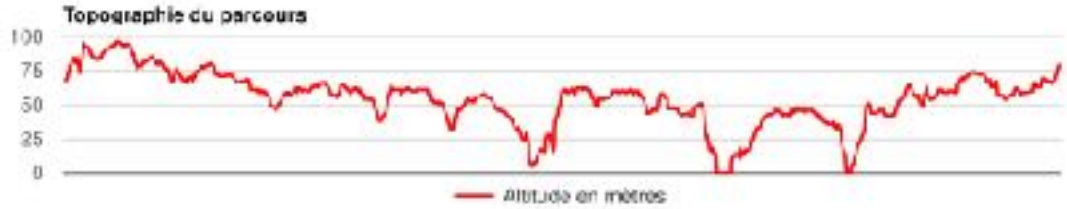

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

CARTE ET PROFIL DU CIRCUIT D'ARRIVEE

A BOURG-BLANC

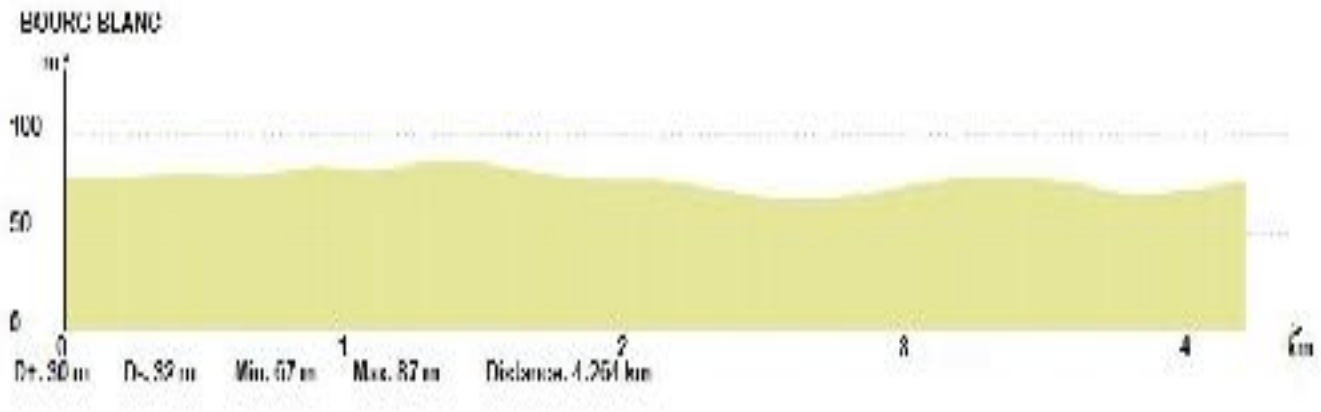

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

KILOMETRAGES ET HORAIRES DE PASSAGE

	Itinéraire	Parcours	Reste	Heures 35 Km/h	Heures 38 Km/h
DEPART FICTIF	Kervéguen - Plabennec			14:45	14:45
	Rond Point de la Gare - Plabennec	0	71,2		
KM 0	Caserne des Pompiers - Plabennec	0	71,2	14:50	14:50
	Kersaint-Plabennec	4,6	66,6	14:57	14:57
	Le Leuhan - Plabennec	8,9	62,3	15:05	15:04
	Int D788 - Le Drennec	11,5	59,7	15:09	15:08
1er Animateur	Rue de Brest - Le Drennec	12,0	59,2	15:10	15:08
	Int D788 (feu tricolore) - Le Drennec	12,5	58,7	15:11	15:09
	Int D38 - Loc Brévalaire	16,2	55,0	15:17	15:15
	Saint Jean Banalan - Plouvien	19,0	52,2	15:22	15:20
	Plouvien	21,0	50,2	15:26	15:23
	Int D52 - D28 (Le Diouris)	26,0	45,2	15:34	15:31
1er MG	Kerhuel	27,5	43,7	15:37	15:33
	Int D28 - D32 (Le Grouanec)	29,7	41,5	15:40	15:36
	Plouguerneau - Rond point du Carpont	32,8	38,4	15:46	15:41
	Plouguerneau	33,2	38,0	15:46	15:42
	Plouguerneau le Traon	34,6	36,6	15:57	15:44
	Pont de Paluden	36,2	35,0	16:07	15:47
2ème MG	Av du Général de Gaulle - Lannilis	37,7	33,5	15:54	15:49
	Rue du 18 Juin - Lannilis	38,2	33,0	16:03	15:50
	Int D128 (Trégolle Bras)	39,7	31,5	15:58	15:52
	Saint Julien - Lannilis	40,1	31,1	15:58	15:53
	Rond Point du Douric - Lannilis	41,5	29,7	16:01	15:55
	Pont de Tréglonou	43,0	28,2	16:03	15:57
	Tréglonou	43,5	27,7	16:04	15:58
3ème MG	Rascol - Tréglonou	44,0	27,2	16:05	15:59
	Coat-méal	48,6	22,6	16:13	16:06

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

	Saint Urfold - Bourg-Blanc	51,2	20,0	16:17	16:10
	Bourg-Blanc	52,8	18,4	16:20	16:13
2ème Animateur	1er passage ligne d'arrivée	54,0	17,2	16:22	16:15
	2ème passage ligne d'arrivée	58,3	12,9	16:29	16:22
	3ème passage ligne d'arrivée	62,6	8,6	16:37	16:28
	4ème passage ligne d'arrivée	66,9	4,3	16:44	16:35
	ARRIVEE FINALE	71,2	0,0	16:52	16:42

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

REGLEMENT SPORTIF

ARTICLE 1.- Organisation
Le **TOUR DU PAYS DES ABERS** est organisé et contrôlé conjointement par le **CC BOURG-BLANC** et le **VS PLABENNEC**, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se dispute le **dimanche 29 avril 2018**.

ARTICLE 2. - Type d'épreuve et participation
L'épreuve est réservée aux cadets 1 et 2. Elle est inscrite au calendrier régional.

ARTICLE 3.- Engagements
Les engagements se font par internet sur le site de la FFC. Les engagements sur la ligne seront refusés.

ARTICLE 4.- Collège des arbitres
Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultation des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 5 - Permanence
Au départ de l'épreuve, la permanence se tiendra à Kervéguen à PLABENNEC (site de départ).
La permanence sera ouverte le dimanche 29 avril 2018 à partir de 13H00.
La remise des dossards se fera au podium. Les coureurs auront l'obligation de porter deux dossards.
La réunion technique de la direction de course avec les arbitres et les directeurs sportifs se tiendra à la maison du vélo de Plabennec (100m du départ) à 14H00.

ARTICLE 6 - Départ
Le départ fictif sera donné à 14H45 à Kervéguen à Plabennec et le départ réel à la sortie de Plabennec près de la caserne des pompiers sur la D59.
Un contrôle de braquets sera prévu 30 minutes avant le départ ainsi qu'à l'arrivée si nécessaire.

ARTICLE 7 - Arrivée
L'arrivée sera jugée à BOURG-BLANC sur un circuit de 4,300 Km à parcourir 4 fois.
Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les arbitres peuvent décider une neutralisation des groupes attardés à l'entrée du circuit.

ARTICLE 8 - Dépannage
Deux véhicules neutres avec mécanicien à bord assureront le dépannage neutre. Ils seront équipés en roues (pignon de 14 dents).
Les véhicules des équipes (5 coureurs minimum) pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course.
Conformément à la réglementation les véhicules devront être pilotés par des chauffeurs titulaires d'une licence FFC.
L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort.

ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs
Tous les monospaces et SUV sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.
Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des arbitres derrière le président du jury.
Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, l'arbitre de bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.
Une moto « info » transmettra les informations de la course.
Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.
Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Parcours
En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :
1 – De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
2 – D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
3 – De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 11 – Obstacles sur le parcours
Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 12 motards sécurités de l'Association FAMS à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

ARTICLE 12 – Ravitaillement
Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau "Km 50" et avant le panneau d'entrée sur le circuit d'arrivée.
Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place à l'entrée du circuit et jusqu'à 3 tours de l'arrivée.
Trois possibilités de ravitaillement:
• Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied
• Si échappée (+ 10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.
• Si échappée (- 10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrivée du groupe avec l'accord des arbitres.
Le Président de jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course.

ARTICLE 13 – Mise hors course
Pour des raisons de sécurité, la mise hors course des coureurs attardés sera prononcée sur décision des commissaires.

ARTICLE 14 – Signalisation
Un panneau indiquera les 25 derniers kilomètres. Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre. Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m,100m).

ARTICLE 15 – Pénalités
Le barème réglementaire des pénalités appliquées sera celui de la FFC.

ARTICLE 16 – Les classements
L'épreuve comprend deux classements distincts :
• Le classement scratch par ordre d'arrivée
• Le classement du meilleur grimpeur
• Le classement du meilleur animateur

ARTICLE 17 – Le classement du meilleur grimpeur
Le classement meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :
1 – Km 27,5 Côte du Diouris en direction du Grouanec
2 – Km 37,7 Avenue du Général de Gaulle à Lannilis
3 – Km 44 Côte du Rascol à Tréglonou
L'attribution des points s'établira de la façon suivante :
• 1er : 5 points
• 2ème : 3 points
• 3ème : 2 points
• 4ème : 1 point
En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1ères places puis de 2èmes places, ...et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

ARTICLE 18 – Le classement du meilleur animateur
Le classement meilleur animateur s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :
1 – Km 12 à l'entrée du bourg Rue de Brest au Drennec
2 – Km 54 au premier passage sur la ligne d'arrivée
L'attribution des points s'établira de la façon suivante :
• 1er : 5 points
• 2ème : 3 points
• 3ème : 2 points
• 4ème : 1 point
En cas d'égalité de points au classement final, c'est le nombre de 1ères places puis de 2èmes places, ...et en dernier lieu la meilleure place au classement scratch de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

ARTICLE 19 – Protocole
La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet.
• Les trois premiers du classement scratch
Le vainqueur de l'épreuve en ligne sera convié à la salle du complexe sportif de BOURG-BLANC, après l'arrivée de l'épreuve, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement:
• Les trois premiers de l'épreuve en ligne
• Le premier du classement de meilleur grimpeur
• Le premier du classement animateur
• La première féminine
• Le premier cadet du CC BOURG-BLANC
• Le premier cadet du VS PLABENNEC

TOUR DU PAYS DES

ABERS CADETS 2018

Article 20 – Réclamations
S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivants :
• 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements
• 30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste

Article 21 – Contrôle anti-dopage
Le contrôle anti-dopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin aux abords de la ligne d'arrivée.

Article 22 – Service Médical
Le Docteur assurera les soins au cours de l'épreuve.
Polyclinique de Kéraudren - 357 rue Ernestine de Trémaudan à Brest - Accueil urgences Tel 02 98 34 29 27

Article 23 – Liaisons Radio
Les fréquences d'utilisation seront fournies lors de la réunion des directeurs sportifs avant le départ
.
Article 24 – Accord général
Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes